

Conseil Municipal du 2 décembre 2016

Étaient présents : Denis Jacquin – Géraldine Leroy – Jean-François Niess – Lysianne Pointurier – Patrick Geistel – François Monnier – Sylvie Robert – Julie Gillet – François Mairey – Michel Domon.

Excusé(e)s : Yoann Girard, Frédéric Arnoux, Kathia Dodane

Procuration : Yoann Girard à Denis Jacquin

11 conseillers participent aux délibérations.
Michel Domon est élu secrétaire de séance.
Convocations envoyées le 25 novembre 2016.

ORDRE DU JOUR

➤ **Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 28 octobre 2016**

➤ **Communication du Maire.**

➤ **Délibérations**

- Décisions modificatives budgétaires. Budgets communal, AEP, assainissement et CCAS
- Cession à titre gracieux d'une parcelle à l'association « De la Fleur au Fruit ».
- Vente du lot n°20 du lotissement « À la Cry ».
- Autorisation à donner au maire de recruter deux agents recenseurs
- Autorisation à donner au maire de signer l'avenant de transfert du contrat d'assistance technique des STEP et postes de relevage
- Débat autour du PADD (plan d'aménagement et de développement durable) et du PLU.

➤ **Informations et questions diverses**

- :: :: :: :: :: :: :: ::

ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de rajouter un point à l'ordre du jour : Autorisation à donner au maire de signer l'avenant de transfert du contrat d'assistance technique des STEP et postes de relevage.

➤ **Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 28 octobre 2016**

Le compte rendu du Conseil Municipal du 28 octobre 2016 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

➤ **Communication du Maire**

- Arrêté municipal n° 03-11-2016 portant, à titre temporaire, déviation de la circulation lors des travaux adduction eau potable chemin de la Piroulette.
- Accord d'un permis de construire comprenant ou non des démolitions, délivré par le Maire au nom de la commune, demandé par monsieur Sadri NICAJ pour la construction d'un bâtiment de vente et de réparation automobile.
- Décision de non opposition d'une déclaration préalable, délivrée par le Maire au nom de la commune, demandé par monsieur Sébastien JANIN pour la construction d'une véranda.

➤ **Délibérations**

2016-12-02-42 : DÉCISIONS MODIFICATIVES BUDGÉTAIRES. Budgets communal, AEP, assainissement et CCAS

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'à cette période de l'année, il convient d'ajuster les budgets en fonction des dépenses et recettes réelles de l'exercice en cours.

BUDGET COMMUNAL :

Acquisition d'une classe mobile

Section Investissement / Dépenses compte 020	- 5 000 €
Section Investissement / Dépenses compte 2183	+ 9 000 €
Section Investissement / Recettes compte 1321	+ 4 000 €

Rétributions de deux agents recenseurs

Section Fonctionnement / Dépenses comptes 6218	+2 000 €
Section Fonctionnement / Recettes comptes 74718	+2 000 €

BUDGET ASSAINISSEMENT :

Réparations importantes dans les deux STEP

Section Exploitation / Dépenses compte 615	+ 10 000 €
Section Investissement / Recettes compte 131	+ 10 000 €

L'équilibre budgétaire se fera par les comptes 021 et 023.

BUDGET AEP :

Réparations importantes sur le réseau, contrat de maintenance (règlement des années 2015 et 2016 sur le même exercice comptable)

Section Exploitation / Dépenses compte 61523	+ 5 000 €
Section Exploitation / Dépenses compte 6156	+ 10 000 €
Section Investissement / Dépenses compte 2315	- 15 000 €

L'équilibre budgétaire se fera par les comptes 021 et 023.

BUDGET CCAS :

Ajustement entre chapitre

Section Fonctionnement / Dépenses comptes 6232	- 100 €
Section Fonctionnement / Dépenses comptes 6561	+100 €

Le conseil municipal, l'exposé du Maire entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

- Autorise le maire à modifier les comptes comme indiqué ci-dessus.

CESSION À TITRE GRACIEUX D'UNE PARCELLE DE TERRAIN À L'ASSOCIATION « DE LA FLEUR AU FRUIT »

Suite à l'exposé du maire, un vif débat s'engage sur le bien-fondé de cette proposition. P. Geistel quitte la séance.

Il est décidé de provoquer sur place une réunion avec des membres de l'association, des représentants de la mairie et l'exploitant des terrains voisins et à l'issue de cette rencontre, décider de la suite à donner à cette affaire.

2016-12-02-43 : VENTE DE LA PARCELLE AC 71 – LOTISSEMENT « À LA CRY », LOT N°20

Le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que le dernier lot du lotissement « À la Cry », cadastré AC 71 d'une surface de 1362 m² est toujours en vente.

Une offre ferme a été faite pour un montant de 80 000 € TTC, net vendeur par Mme Aurore AGNUS et M. Julien MAIROT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés

- Accepte de vendre la parcelle AC71 à Mme Aurore AGNUS et M. Julien MAIROT au prix de 80 000 € TTC ;
- Autorise le maire à signer les actes se rapportant à cette vente.

2016-12-02-44 : AUTORISATION À DONNER AU MAIRE DE RECRUTER DEUX AGENTS RECENSEURS

Le Maire rappelle que le recensement de la population aura lieu du 19 janvier au 18 février 2017. Il convient donc de recruter deux agents recenseurs pour mener à bien cette mission.

L'exposé du maire entendu, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, l'autorise à procéder à ces recrutements et à établir les arrêtés correspondant.

2016-12-02-45 : AUTORISATION À DONNER AU MAIRE DE SIGNER L'AVENANT DE TRANSFERT du contrat d'assistance du contrat d'assistance technique des STEP et postes de relevage

La Société de Distribution Gaz et Eau a repris les activités de la Nantaise des Eaux, société qui intervenait dans le cadre d'un contrat de maintenance, sur les équipements EU.

La Sté Gaz & Eaux assurera la continuité de ce contrat sans modification du contrat initial.

L'exposé du maire entendu, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise le maire à signer l'avenant de transfert du contrat de maintenance de la Nantaise des Eaux à Gaz & Eaux.

DÉBAT AUTOUR DU PADD ET DU PLU

Les membres du conseil sont invités à prendre connaissance du projet d'aménagement et de développement durable.

Informations et questions diverses

Projet Place de l'Église :

À la suite des remarques émises par l'ABF lors de la présentation du projet, et notamment ses souhaits de voir intégrer l'église et ses abords dans la réflexion, des modifications ont été apportées par le cabinet d'étude.

Cette nouvelle esquisse est présentée à l'assemblée.

Nous sommes dans l'attente des conclusions de l'expertise sur l'état des arbres et de l'accord de l'ABF sur cette 3^e version du projet.

La Région Bourgogne-Franche-Comté nous octroie une subvention de 54000 € pour ces travaux.

Personnel communal :

Congé maladie de 6 mois pour un agent technique.

M. Claude Chopard a été embauché dans le cadre d'un emploi aidé, à raison de 20h/semaine.

J. F. Niess fait le point sur les travaux AEP à la Piroulette et la mise aux normes accessibilité des escaliers de la mairie.

Signale les nouvelles dégradations observées aux abords de l'école. Selon la gendarmerie, il faudra envisager une vidéo surveillance des lieux.

G. Leroy évoque l'invitation faite aux anciens du village de se retrouver le 17 décembre à partir de 15 heures et rappelle que le domaine d'intervention du CCAS ne se limite pas à cette seule opération. Le Comité a été sollicité à plusieurs reprises cette année pour apporter des aides à des familles, conformément au rôle qui est le sien.

Séance levée à 23h18